

---

# **Des dialectes primaires aux dialectes secondaires : les origines dialectales du français québécois selon les artisans de la Société du parler français au Canada**

## **1. INTRODUCTION**

L'étude des liens entre le français et les dialectes galloromans reçoit une attention toute particulière de la part des linguistes qui s'intéressent aux origines du français en usage au Québec. Cette variété est un « dialecte secondaire », selon le modèle de E. Coseriu (1980 ; voir aussi Gleßgen & Thibault 2005 ainsi que Avanzi & Thibault 2019, présentation à ce numéro), développé à partir de la langue commune apparue progressivement dans la France septentrionale dès le Moyen Âge classique. Plusieurs historiens du français québécois ont tenté de comprendre dans quelle mesure les dialectes galloromans – encore langues maternelles d'une importante partie de la population française au moment de la colonisation de la Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle – ont influencé la formation de cette variété (Chauveau & Lavoie 1993 ; Morin 1996 ; Mougeon & Beniak 1994 ; Poirier 1980, 1995, 2014). Leurs travaux laissent une large place aux données dialectologiques recueillies en France – et notamment dans les régions qui ont contribué le plus au peuplement du Québec – de façon à mieux comprendre la présence de certaines particularités dans la variété québécoise.

L'intérêt pour les origines dialectales du français québécois remonte à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Sous l'influence de la lexicographie dialectale française (Mercier 1996), les premiers lexicographes québécois (Dunn 1880 ; Clapin 1894 ; Dionne 1909) ont alors commencé à proposer des rapprochements entre certains canadianismes décrits dans leurs glossaires et des emplois attestés dans les

répertoires régionaux publiés en France. Mais c'est surtout le travail pionnier des membres de la Société du parler français au Canada, fondée en 1902 dans la ville de Québec, qui a été déterminant. Comme en fait foi le *Plan d'études* de la Société, la programmation scientifique proposée comprend

[l']étude de la philologie française, et particulièrement l'étude de la langue française au Canada dans son histoire, son caractère et ses conditions d'existence. (SPFC, 1902 : 4 ; nos italiques)

Grâce à ses travaux, l'utilisation des publications dialectales françaises deviendra plus systématique dans l'étude de l'histoire des canadianismes. Et par les rapprochements qu'elle propose avec des emplois dialectaux français, la Société contribuera également à diffuser l'idée que le français québécois n'est pas une sorte de « patois » corrompu – selon une idée encore largement partagée à l'époque (Bouchard 2002) – mais plutôt un français régional marqué, entre autres choses, par des emplois attestés dans le patrimoine linguistique de France.

L'objectif de cet article est d'analyser les discours tenus par la Société à propos de la filiation entre le français québécois et les dialectes galloromans. Après avoir présenté la Société et ses principaux champs d'action, nous nous concentrerons sur les idées développées à ce sujet par A. Rivard, son artisan le plus influent. Nous verrons, par la suite, comment l'intérêt pour les origines dialectales de certains canadianismes se manifeste dans quelques publications phares de la Société.

## **2. L'ŒUVRE DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA**

La Société du parler français au Canada a profondément marqué la vie intellectuelle au Canada français pendant la première moitié du <sup>xx</sup>e siècle. Au moment de sa fondation en 1902, elle réunissait une quinzaine de personnalités bien connues dans la ville de Québec (politiciens, avocats, journalistes, médecins) ainsi qu'une dizaine de prêtres, dont plusieurs professeurs à l'Université Laval. Préoccupée par la fragilité du fait français en Amérique du Nord, la Société savante avait une vocation résolument nationale, celle de rallier « tous ceux qui ont à cœur le maintien de la nationalité canadienne-française » (SPFC, 1902 : 4). Cette vocation se manifestait par un intérêt marqué pour la langue, considérée à l'époque, tout comme la religion catholique par ailleurs, comme un des principaux piliers de la nation canadienne-française. Les questions de langue ont donné lieu à plusieurs travaux et activités scientifiques d'envergure jusqu'à la disparition de la Société en 1962.

Au cours de son existence, le champ d'action de la Société s'est étendu sur trois terrains (Mercier, 2002 : 17 *sqq.*) :

- la survie de la langue française et la condition sociale des Canadiens français (considérablement moins favorable que celle des anglophones) ;

- le développement d’une littérature nationale, non tant par la mise en scène de thèmes typiquement canadiens, mais plutôt par l’intégration des particularismes du « parler franco-canadien » à la langue littéraire ;
- l’étude et le perfectionnement de la langue française utilisée par la population canadienne, dans divers milieux.

Dès sa fondation, la Société a réussi à mobiliser de nombreux membres qui ont participé à ses activités et dont plusieurs ont même collaboré à ses travaux, par l’entremise de consultations par correspondance (Mercier, 2002 : 181 *sqq.*). La publication du *Bulletin du français au Canada*, créé en 1902, a grandement contribué à asseoir son influence. Cette revue, primée par l’Académie française en 1910, a connu une large diffusion à travers le pays, jusque dans l’Ouest canadien, et même en Nouvelle-Angleterre (États-Unis), où vivaient à ce moment-là de nombreux Québécois émigrés.

Parmi ses principales réalisations, on compte l’organisation, en 1912, du Premier Congrès de la langue française (SPFC 1913). Cet événement de grande envergure, largement couvert par la presse à l’époque, a fait converger vers la ville de Québec des milliers de francophones – venant du Québec, des autres provinces canadiennes et des États-Unis – autour d’une cause commune, la promotion de leurs droits linguistiques. En ce qui concerne ses recherches sur la langue, il convient surtout de souligner la publication, déjà mentionnée, du *Bulletin du parler français au Canada*, la première revue de linguistique au Canada français, ainsi que la parution, en 1930, du *Glossaire du parler français au Canada* (SPFC 1930). Ce dictionnaire répertorie les mots qui « donnent au parler populaire et familier de chez nous son cachet particulier » (Rivard & Geoffrion, 1930 : VII). Véritable œuvre patrimoniale, il incarne les principales valeurs qui ont animé les artisans de la Société. L’ouvrage témoigne, en effet, d’un profond respect pour le patrimoine linguistique des Canadiens français auquel ses artisans ont voulu redonner ses lettres de noblesse.

Pour revaloriser les canadianismes, les membres de la Société font surtout valoir que plusieurs trouvent leur origine dans les dialectes ou patois parlés en France. Cette démarche n’était pas sans risque : en raison de la connotation négative associée aux patois, ces emplois s’exposaient potentiellement à l’opprobre des puristes. Ce risque était d’autant plus grand que la langue des Canadiens était elle-même négativement qualifiée à l’époque de *French Canadian Patois*, surtout par les anglophones qui cherchaient à discréditer la langue des Canadiens (Bouchard 2002). La volonté d’établir les origines dialectales de certains canadianismes n’allait-elle pas accréditer leur préjugé ? La Société n’était pas de cet avis et sa réponse consistait plutôt à tenter de réhabiliter les termes *dialecte* et *patois* en faisant œuvre de pédagogie, par la diffusion des travaux menés par les dialectologues français (Brancaglion, 2016 : 24-28).

Le développement de la dialectologie vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en Europe (Desmet, Lauwers & Swiggers 2002) fournissait, en effet, tout un nouveau corpus scientifique dont la Société pouvait tirer profit. Le *Bulletin* a ainsi publié,

dans une de ses premières livraisons, quelques articles destinés à rehausser le prestige des patois, en citant des définitions proposées par plusieurs voix d'autorité françaises, dialectologues et lexicographes (Anonyme 1903 ; Guerlin de Guer 1903b). Au fil du temps, la Société a ainsi joué un rôle important dans la diffusion des idées des dialectologues français au Canada. Pendant de nombreuses années, ses artisans ont entrepris de dépouiller – de façon plus systématique que ne l'avaient fait les premiers glossairistes – des dizaines de publications dialectales françaises. Cela est surtout le résultat de l'influence d'un homme particulièrement important dans l'histoire de la Société, A. Rivard.

### **3. LES IDÉES D'ADJUTOR RIVARD**

#### **3.1. Un homme profondément attaché au « franco-canadien »**

Co-fondateur (avec S. Lortie) et premier secrétaire général de la Société, A. Rivard (1868-1945) en a été la véritable tête pensante pendant sa période la plus active, de 1902 à 1918. Avocat de formation et professeur de diction <sup>1</sup>, cet homme a développé une véritable passion pour la linguistique et pour l'étude du français canadien. Dans ses écrits, il témoigne d'un profond attachement pour la langue de ses compatriotes. Cette affection est clairement exprimée, entre autres, dans le discours « Au parler des aïeux » qu'A. Rivard a prononcé en 1912 lors d'un banquet organisé à l'occasion du Premier Congrès de la langue française. Dans ce court discours, A. Rivard voit dans la langue des Canadiens le témoin de « l'âme d'une France nouvelle » qui rappelle selon lui aussi bien « la langue française [...] dans ses formes classiques <sup>2</sup> » que « le vieux fond de ses formes populaires, héritées de nos ancêtres ». Ces emplois sont aussi selon lui autant de gages de l'expression de l'identité nationale des Canadiens français :

Comme la langue française s'est enrichie par l'apport des dialectes, qui fournissent au langage littéraire les substituts dont il a besoin pour remplacer les vocables disparus, de même notre langage s'est conservé ici [au Canada], grâce aux formes dialectales et vieilles, apportées des provinces de France et transmises jusqu'à nous. Ce sont ces mots surtout qui ont su résister à l'étranger, qui ont gardé la langue et cet esprit de notre race dont on a dit que c'était le patrimoine idéal de l'humanité, et qui garantissent encore la survivance de notre parler.

[...] ce sont ces mots, sortis du vieux terroir comme autant de fleurs champêtres nées de la glèbe, qui nous ont conservé ce parler cher à nos lèvres, le seul qui convienne à l'expression de notre conscience nationale, et c'est la gloire immortelle de nos pères de nous avoir légué, avec la langue française classique, les sources fécondes où celle-ci puise ses sucs les meilleurs. (Rivard, 1913 : 398-399)

---

1. Rappelons que Rivard a publié, en 1901, un manuel de diction intitulé *Manuel de la parole*.

2. Dans les travaux de la Société et de Rivard, *français classique* – aussi *français littéraire* ou *académique*, voire parfois *français d'école* – désigne la langue des gens instruits, tenant lieu de modèle (Verreault 2006).

Tout au long de sa participation aux travaux de la Société, A. Rivard s'est donné pour tâche de retracer les origines de ces mots populaires auxquels il était si attaché. Lecteur assidu des philologues les plus influents de l'époque<sup>3</sup>, il s'est intéressé de près aux études dialectologiques menées en Europe et il a entretenu une correspondance avec des dialectologues français, dont C. Guerlin de Guer, auteur de *l'Atlas dialectologique de Normandie* et directeur de la *Revue des parlers populaires*, consacrée à l'étude des dialectes galloromans. C'est d'ailleurs dans cette revue qu'A. Rivard a publié les premiers textes dans lesquels il faisait valoir l'intérêt, pour les Canadiens français, de comparer leur particularismes aux formes attestées en France. À ses yeux, les liens que ces recherches permettent d'établir sont susceptibles de redorer le blason des particularismes canadiens, souvent attribués à tort à une influence étrangère, *i.e.* anglaise :

[...] nous sommes tout heureux quand l'histoire et les lois du langage nous permettent d'attribuer à une source française certaines formations populaires d'allure étrangère. Aux recherches scientifiques nous mêlons un peu de sentiment national ; et il se trouve que le culte du souvenir ne nuit point à nos études. C'est de la *dialectologie patriotique* ! (Rivard, 1902 : 96)

Sans surprise, A. Rivard saluait la parution, en France, des atlas linguistiques et des glossaires régionaux dont il a publié quelques comptes rendus dans le *Bulletin* (R[ivard]-Laglanderie 1902-1903, 1903, 1903-1904, 1904-1905). Dans le texte qu'il a consacré au premier fascicule de *l'Atlas linguistique de la France* de J. Gilliéron et E. Edmont (1902-1910), il souligne à quel point ces publications permettent d'approfondir les connaissances des origines du français canadien :

Il est inutile d'insister sur l'intérêt que présente cette œuvre colossale au point de vue du parler français au Canada. Notre langue populaire ne constitue pas, il est vrai, dans son ensemble un patois ; mais elle a un très grand nombre de formes patoises importées de la Normandie, de la Saintonge, du Poitou, de la Picardie, du Perche, de l'Aunis, de l'Anjou, de la Touraine, de la Beauce, de l'Angoumois, du Dauphiné, de la Franche-Comté et de la Bourgogne. Restituer à leur patrie linguistique ces produits confondus est une tâche que rendra relativement facile l'ouvrage de MM. Gilliéron et Edmont. (R[ivard]-Laglanderie, 1902-1903 : 76)

À mesure qu'il commentait les différents fascicules de *l'Atlas*, A. Rivard signalait à ses lecteurs plusieurs exemples d'emplois dialectaux attestés au Canada. À propos de la carte n° 50 ARAIGNÉE, parue dans le deuxième fascicule de *l'Atlas*, il note par exemple que la forme « <ariñé>, connue chez nous, est répandue dans le nord et le centre de la France » ; cette forme se retrouvera plus tard dans le *Glossaire* paru en 1930 (SPFC 1930, s.v. ARIGNÉE).

---

3. En plus de fréquenter les publications françaises dans ce domaine (il connaissait bien les travaux de Brunot, Darmesteter et de Gourmont), Rivard s'est inspiré des travaux de philologues anglo-saxons, dont Trench, auteur de *The Study of Words* (1851). Rivard a d'ailleurs traduit cet ouvrage en français, mais la traduction n'a jamais été publiée (Rivard 1944).

### 3.2. Définir ses objets d'étude

Avant d'analyser plus en détail comment A. Rivard concevait l'apport des dialectes français à la langue de ses compatriotes, il n'est peut-être pas inutile de revenir sur la façon dont il définissait ses objets d'étude, soit le « franco-canadien » ainsi que les « dialectes » et « patois » français. Sa conception du français au Canada, analysée en détail par C. Verreault (2006), a largement inspiré l'ensemble des travaux réalisés par la Société. Pour A. Rivard, qui affichait une grande ouverture à l'endroit des phénomènes de variation linguistique, la langue qu'il cherche à étudier est essentiellement la langue populaire parlée dans les milieux ruraux du Canada <sup>4</sup> :

Par *franco-canadien*, entendons [...] le langage de nos populations rurales, de celles surtout qui, éloignées des villes et des centres manufacturiers, ont moins subi l'influence du français classique et d'autre part n'ont pas été atteintes par l'infiltration d'un idiome étranger ; là, s'est maintenu, s'est développé le parler ancestral. C'est le seul qui mérite d'être étudié au point de vue scientifique. [...] par l'uniformité de son aspect général, comme par une certaine diversité dans son vocabulaire, par la variété de ses produits dialectaux et par le contour imprécis de ses aires phonétiques, le parler rural, caractéristique du Bas-Canadien [*i.e.* Québécois], et dont l'usage est un brevet de nationalité française, présente à l'observateur curieux des problèmes philologiques, des phénomènes intéressants. (Rivard, 1914 : 37-38)

Dans ses articles, A. Rivard insiste fréquemment sur l'idée que cette langue populaire constitue un parler français régional plutôt qu'un dialecte ou un patois. Il réserve ces dernières appellations aux parlers galloromans qui résultent du morcellement linguistique du latin parlé dans le nord de la France et qui présentent chacun divers traits linguistiques particularisants :

[...] il faut reconnaître qu'il a existé, qu'il existe encore des groupes de parlers qui, sans présenter les mêmes caractères distinctifs sur tous les points d'un territoire géographiquement déterminé, offrent cependant des traits communs, moins répandus ou inconnus dans d'autres régions. (Rivard, 1914 : 21-22)

A. Rivard, bien au fait des débats qui animent les dialectologues européens à l'époque, partage l'opinion de P. Meyer et de G. Paris dans le débat qui les oppose à G. Ascoli sur l'existence de frontières dialectales. Jugeant leur existence artificielle, il lui paraît impossible d'assigner des frontières claires aux dialectes parlés dans le domaine d'oïl :

Les parlers en usage dans ces provinces ne peuvent pas être classés rigoureusement ; l'exacte distinction [des] caractéristiques et la délimitation de leurs aires sont des idoles disparues à la lumière projetée sur la philologie romane par les belles études de l'école française. (Rivard, 1914 : 23)

Cela dit, A. Rivard reconnaît qu'il existe suffisamment de traits justifiant l'identification d'une douzaine de dialectes, chacun d'entre eux pouvant être

---

4. Nous citons ici *Études sur les parlers de France au Canada*, publié en 1914. Cet ouvrage reproduit – parfois en les remaniant – divers textes publiés par Rivard dans le *Bulletin* (1903, 1906a, 1906b).

associé grossièrement aux différentes régions de la moitié nord de la France : le picard et le wallon (nord), le champenois, le lorrain, le comtois et le bourguignon (est), le berrichon, le tourangeau et le francien « ou vieux français » (centre), le normand, le manseau, le poitevin, l'angevin et le saintongeais (ouest).

A. Rivard est bien conscient que, malgré le travail de réhabilitation réalisé par les dialectologues français, l'appellation *dialecte* – tout comme celle de *patois*, qu'il préfère parfois à *dialecte* pour souligner le fait que ces langues ne sont plus écrites – reste souvent péjorative. Il n'en reste pas moins convaincu que tous ces dialectes constituent des formes d'expression légitimes et que leur présence dans la langue franco-canadienne est signe de sa richesse :

[...] pour être patois, un mot, s'il est bien venu, n'est pas moins bon français, au sens large et vrai de l'expression ; seulement il n'appartient pas encore, ou il n'appartient déjà plus au français classique, et c'est une distinction qu'il faut faire sans doute, mais par quoi, au point de vue philologique, les patois ne sont pas humiliés. Tout le vocabulaire n'est pas dans les dictionnaires officiels, ni toute la langue dans les grammaires. (Rivard, 1914 : 71-72)

### 3.3. Les origines dialectales du français canadien

A. Rivard s'est beaucoup intéressé aux liens unissant les dialectes français et le franco-canadien et les questions qu'il s'est posées à ce sujet ont longtemps été débattues par les linguistes québécois (voir à ce sujet Poirier 1994 et les autres contributions publiées dans Mougeon & Beniak 1994). Parmi ses interrogations, il y en a deux qui retiennent tout particulièrement son attention : quelle langue les premiers colons français établis au Canada au XVII<sup>e</sup> siècle parlaient-ils ? et quelle a été l'influence des patois importés au Canada sur le français des Canadiens ?

À la première question, A. Rivard répond d'abord que la plupart des colons étaient patoisants et que seuls certains immigrants parlaient français – notamment ceux qui étaient originaires de l'Île-de-France ou encore ceux qui avaient un profil social qui requérait une certaine connaissance de cette langue, comme les administrateurs et les gens d'église. Selon lui, seule l'omniprésence des patois dans la colonie peut expliquer les nombreux emplois canadiens similaires à des formes dialectales françaises :

Il vint au Canada, dans les premiers temps de la colonie, c'est-à-dire parmi ceux qui devaient exercer sur notre langage une forte influence, un grand nombre de patoisants. Partant, les patois français furent parlés au Canada pendant un certain temps... non pas employés dans les documents publics, ni par la classe dirigeante, non pas écrits, mais parlés par le peuple, dans la famille du colon.

Pour pouvoir le nier, il faudrait expliquer comment auraient été créés chez nous, de toutes pièces et spontanément, les substituts lexicologiques, étrangers au français, mais qui appartiennent au normand, au picard, au bourguignon, et qu'on relève aujourd'hui dans nos campagnes ; comment auraient pu commencer ici certaines évolutions phonétiques essentiellement dialectales et qui n'ont pas leurs racines dans le français [...]. (Rivard, 1906a : 48)

Comme l'a signalé C. Poirier (1994), l'opinion d'A. Rivard a toutefois changé au fil du temps. Devant le constat que le français a rapidement dominé les patois en Nouvelle-France, il en arrive à admettre que les immigrants français des provinces qui, tout en étant patoisants, connaissaient aussi le français, avaient dû être plus nombreux qu'il ne l'avait d'abord imaginé. En 1914, il écrit :

Comment donc, au XVII<sup>e</sup> siècle, quatre ou cinq mille habitants de la province française, embarqués pour le Canada, n'auraient-ils pas apporté avec eux quelque chose des parlers de leurs terroirs ? Cela, vraiment, paraît impossible.

Mais il faut se garder des exagérations. S'il est juste de penser qu'au XVI<sup>e</sup> siècle [*sic*] les paysans de France parlaient le patois, on ne saurait affirmer [...] que tous le parlaient exclusivement. Nous croyons plutôt que dès cette époque le grand nombre entendait aussi le français. (Rivard, 1914 : 15-16)

En d'autres mots, les patois ont été importés en même temps que le français, qui finira par les remplacer. A. Rivard situe la disparition des dialectes au Canada vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et il l'attribue à plusieurs facteurs, dont le degré d'instruction relativement élevé de la population, les contacts fréquents entre les locuteurs patoisants et francisants ainsi que le mélange des dialectes qui aurait été propice à l'imposition du français (Rivard, 1914 : 30 *sqq.*). Ce processus graduel aurait abouti à l'émergence d'une langue canadienne, qu'A. Rivard présente comme « le résultat de la fusion de *plusieurs patois* différents, greffés sur du vieux français » (*op. cit.* : 70). Pour rester dans des termes plus actuels, A. Rivard le considère donc comme un « dialecte secondaire » qui dérive d'une langue déjà existante, le français, qui a été fortement influencé par ses « dialectes primaires » qui remontent aux formes tardives du latin parlé.

Vient alors la seconde question signalée *supra* : A. Rivard s'est aussi demandé comment certains dialectes français, plus que d'autres, ont pu avoir une influence relativement uniforme sur l'évolution du français canadien et comment certains mots dialectaux ont pu se répandre partout au pays, compte tenu des origines régionales variées des colons français. Il avance deux réponses possibles : premièrement, en raison de leur nombre élevé et de leur présence précoce dans la colonie, les Normands ont eu une influence considérable sur le développement du français canadien ; deuxièmement, les mots d'origine dialectale qui ont survécu dans la langue des Canadiens sont ceux qui n'étaient pas utilisés dans un seul mais plutôt dans plusieurs dialectes parlés par les colons :

Là où le normand et ses sous-dialectes n'ont pu exercer [une] influence prépondérante, il semble que les formes dialectales aient plutôt persisté qui n'étaient pas particulièrement caractéristiques d'un patois et se trouvaient dans les parlers de plusieurs régions. C'est l'origine au Canada d'un grand nombre de produits dialectaux qu'on ne saurait rattacher à un patois plutôt qu'à un autre, qui sont communs à tous les parlers de l'ouest, du nord-ouest et du centre, et qui par là même eurent plus de force pour résister au français. (Rivard, 1914 : 35)

A. Rivard illustre l'influence des dialectes sur le franco-canadien à partir d'exemples lexicaux, phonétiques et morphosyntaxiques. Parmi les rapprochements faits sur la base de comparaisons lexicales, il note des exemples comme



*débagager* « déménager » et *berlander* « flâner » (attribués au normand), *avenant* « affable, courtois » et *berdasser* « faire du bruit » (saintongeais) ou encore *ajets* « les douze (ou six) jours qui suivent Noël » (angevin ; Rivard, 1914 : 42 *sqq.*). Tout comme les dialectologues européens, qui souhaitaient analyser les caractéristiques des dialectes « dans une perspective évolutive, à partir du latin » (Swiggers, 2014 : 54), A. Rivard remonte parfois jusqu'aux origines latines pour expliquer l'évolution de certains phénomènes dialectaux en français québécois. C'est encore une façon pour lui de souligner à grands traits la légitimité de la langue de ses compatriotes, dont le développement s'inscrit somme toute dans une évolution tout à fait naturelle et logique. De ce point de vue, il est intéressant de noter qu'A. Rivard fait souvent preuve de prudence : lorsqu'une forme canadienne est attestée dans un dialecte en France, l'origine dialectale est souvent jugée probable, mais A. Rivard n'exclut pas que certaines formes identiques aient pu résulter d'une évolution parallèle en France et au Canada. Les explications suivantes qu'il fournit à propos de l'origine de la diphtongue [a<sup>ɛ</sup>] dans les mots *père* (du latin *patrem*) et *mer* (*mare*) sont éloquentes. Ce trait de prononciation, qui résulte de l'évolution du phonème /a/ latin en syllabe accentuée, est pour A. Rivard du « patois pur » :

On est tenté d'y voir la conservation de l'*a* latin, et, en dressant le schéma de l'évolution, de placer le point de bifurcation de l'évolution française [d'abord vers *é*, puis vers *è*] et de la patoise [vers la diphtongue] vers le V<sup>e</sup> ou le VI<sup>e</sup> siècle, à l'époque où l'*a* tonique libre était devenu *ae*, en passant par *aa*. En ce cas, nous aurions reçu *àè* directement de quelque patois ; car cette diphtongue était depuis longtemps perdue au XVII<sup>e</sup> siècle. Mais il faut plutôt voir le résultat d'une réflexion vocalique ; nous aurions opéré sur le moderne *père*. Dans le premier cas, *pàè:r* serait plus ancien que *pér* ; dans le second cas, beaucoup plus jeune et de provenance canadienne. La dernière hypothèse est la plus vraisemblable. Si on l'adopte, on aperçoit tout de suite que le canadien s'est développé parallèlement au normand, qui est arrivé à un résultat analogue, et l'on constate que, sur ce point du moins, notre parler populaire est bien vivant, car les sons segmentés et diphtongués, dit M. Guerlin de Guer, « sont caractéristiques d'un organisme linguistique en voie d'évolution ». (Rivard, 1914 : 67)

Et A. Rivard de conclure : « Dans tous les cas, le canadien *àè* ne peut être que le descendant ou le frère du normand » (*op. cit.* : 68). Cet exemple illustre qu'A. Rivard adopte une démarche méticuleuse dans la reconstruction des évolutions linguistiques subies par la langue exportée en Nouvelle-France : s'il trouve concevable l'origine dialectale de ce trait, il n'exclut pas non plus la possibilité qu'il s'agisse d'une innovation canadienne originale.

Si la présence de patois en Nouvelle-France est largement atténuée dans les travaux plus récents sur la situation sociolinguistique de la colonie<sup>5</sup>, les idées d'A. Rivard sur l'histoire du français québécois restent d'actualité. Ses

---

5. Depuis la publication du *Choc des patois en Nouvelle-France* de Barbaud (1984), dont la thèse a été largement contestée, les historiens du français québécois reconnaissent que la langue des premiers colons n'était pas le patois, mais le français, certes influencés par des traits dialectaux (Poirier 1994).

recherches lui ont permis de conclure à l'unification linguistique rapide de la colonie – conclusion qui a été confirmée par d'autres travaux depuis – et A. Rivard s'est toujours montré précautionneux dans l'interprétation qu'il a proposée des origines dialectales du français québécois. Dans la suite de l'article, nous nous tournerons vers la place accordée aux recherches dialectales dans certaines publications d'envergure, d'orientation descriptive et normative, de la Société.

#### **4. LES TRAVAUX DESCRIPTIFS : L'EXEMPLE DU GLOSSAIRE**

Le *Glossaire*, dont la genèse a été retracée en détail par L. Mercier (2002), constitue le legs le plus important de la Société. Tout au long de sa préparation, qui a exigé près de trois décennies de travail, les artisans de la Société ont accordé une attention particulière aux recherches historiques dans le but de rattacher les canadianismes soit aux dialectes français, soit à un état antérieur de la langue parlée en France (*ibid.* : 139). La Société a ainsi mis sur pied deux comités responsables de l'étude dialectologique et historique des mots qui devaient être décrits dans le dictionnaire :

[...] Le *Comité des études dialectologiques* étudie les mots qui lui sont soumis au point de vue de leurs relations avec les patois français, de leur forme et de leur provenance dialectales, inscrit aussi le résultat de ses recherches sur des fiches, et remet le tout au *Comité d'étude historique de la langue*. [...] Ce dernier fait un travail semblable, sur les mots de la série, au point de vue du vieux français et de l'histoire de la langue au Canada. (Comité d'études, 1909 : 293)

Nous ne connaissons pas la composition exacte de ces deux comités ni la façon dont les membres ont procédé lors de leurs séances de travail. Il faudrait pour cela analyser en détail toute l'information dialectale et historique réunie sur les quelque 20 000 fiches de travail classées dans les archives de la Société. Dans son étude réalisée sur les mots commençant par la lettre A de ce fichier, L. Mercier (2002 : 150) a constaté qu'environ le tiers des fiches contient de l'information concernant les origines des mots, le plus souvent provenant de sources dialectales françaises.

Dans la version finale de son glossaire, la Société a publié cette information dans une rubrique synthétique identifiée par les lettres « Dial. » en fin d'article. Cette rubrique devait permettre au lecteur de « relever la trace des dialectes d'oïl » (Rivard & Geoffrion, 1930 : VIII) et de relier des emplois canadiens à des emplois toujours en usage dans certaines régions françaises, indiquant potentiellement leur origine. Prenons l'exemple du verbe *mouiller* au sens de « pleuvoir » (Fig. 1), qui est attesté dans le même sens (« M.s. ») dans cinq régions françaises (« Anjou, Aunis, Lyonnais, Poitou, Saintonge »).

Les auteurs sont, du reste, bien conscients des difficultés d'interprétation soulevées par leurs recherches historiques. Ils signalent, entre autres, à leurs lecteurs qu'il n'est pas aisé de déterminer si un mot ou un sens est d'origine

**Mouiller** (*muyé*) v. impers. et tr.

|| 1° impers. Pleuvoir. Ex.: Il *mouille* = il pleut. — *Mouiller* à siaux, à boire debout, à varse = pleuvoir beaucoup, à seaux, à verse.

Dial. — M. s., Anjou, Aunis, Lyonnais, Poitou, Saintonge.

Fr. — *Mouiller* (v. tr.) = imbiber d'un liquide: *Mouiller les vêtements*. Pop. = m. s.

Can. — Le P. Potier a relevé *mouiller* dans le sens de pleuvoir, au Détroit, en 1744.

Figure 1 : Extrait de l'article MOUILLER (SPFC 1930)

dialectale ou s'il a appartenu à la langue générale en France. L'extrait suivant provenant des pages liminaires de l'ouvrage illustre bien la démarche adoptée dans le cadre du *Glossaire* :

Il n'est pas toujours facile de constater si un mot a été employé dans le dialecte qui est devenu la langue française, ou seulement dans un des dialectes tombés à l'état de patois [...]. Pour n'avoir pas à trancher ces difficultés, on s'est résigné à donner pour du *vieux français* tous les mots et toutes les locutions qu'on a relevés dans les lexiques de l'ancienne langue ou qui paraissent sortis de l'usage, et pour *dialectaux* les termes et les expressions qu'on a trouvés dans les glossaires des parlers provinciaux. (SPFC, 1930 : xi)

Les informations à propos des dialectes ne relèvent donc pas d'une rubrique étymologique à proprement parler mais servent plutôt à faire des rapprochements entre l'usage canadien et l'usage français. Certaines rubriques introduisent du reste des matériaux dialectaux qui ne concernent pas exactement l'emploi décrit dans l'article, mais qui y sont néanmoins reliés ; c'est le cas par exemple de la locution *pousser en orgueil* « pousser trop haut » (Fig. 2) qui est mis en relation avec l'emploi normand *orgueilleux* au sens de « luxuriant ».

**Orgueil** (*òrgàÿ*) s. m.

|| *Pousser, venir, monter en orgueil* = pousser trop haut (en parlant des plantes). Ex.: Ces plantes ont trop d'ombre, elles *poussent en orgueil* = elles se développent d'une manière anormale, trop vite.

Dial. — *Orgueilleux* = luxuriant, Normandie.

Can. — Se dit aussi en parlant des enfants, des jeunes gens qui profitent, qui viennent trop vite.

Figure 2 : Article ORGUEIL (SPFC 1930)

Cette démarche n'est pas toujours systématique. Dans le cas des canadianismes qui ne sont pas directement hérités des dialectes français, mais qui sont formés à partir d'autres mots qui le sont – comme *achalage* et *achalanterie*, des néologismes canadiens créés à partir du dialectalisme *achaler* –, cette information n'est pas toujours indiquée (Fig. 3).

**Achalanterie (*æalātri*) s. f.**

**|| Ennui, embarras.**

Figure 3 : Article ACHALANTERIE (SPFC 1930)

La Société a continué à acquérir des glossaires régionaux tout au long de sa recherche documentaire. Au final, 55 glossaires ont été dépouillés (SPFC, 1930 : XVI-XIX), la plupart d'entre eux couvrant les régions dont les premiers colons français au XVII<sup>e</sup> siècle étaient originaires (soit le centre, le nord-ouest et l'ouest de la France), mais certains décrivant des dialectes d'autres régions (y compris dans le domaine d'oc et en région francoprovençale). Une douzaine de publications portent sur la Normandie, ce qui confirme le rôle important qu'A. Rivard attribuait au dialecte de cette région dans la formation du français canadien. Étonnamment, l'*Atlas linguistique de la France*, dont A. Rivard a fait l'éloge à plusieurs reprises, n'est pas pris en considération dans les articles du *Glossaire*.

La liste des ouvrages consultés est considérable, surtout lorsqu'on la compare aux sources dialectales dont s'étaient inspirés les premiers lexicographes canadiens à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Comme l'a montré L. Mercier (1996), l'influence des glossaires français est double. Premièrement, la comparaison d'articles parus dans le *Glossaire* avec des articles provenant des sources françaises consultées montre plusieurs similitudes dans la description, qu'il s'agisse de la transcription phonétique, de la formulation des définitions ou encore des exemples fournis. L'article ADRET (signalé par Mercier, 1996 : 254) en fournit une illustration intéressante : dans la rubrique « Can. » (qui sert à apporter des renseignements supplémentaires à propos de l'usage canadien), les propos utilisés pour signaler l'emploi figuré de l'adjectif, « intelligent », reprennent presque mot pour mot l'article ADRET publié dans le *Glossaire du centre de la France* d'H.-F. Jaubert (1856-1858 ; Fig. 4-5).

Deuxièmement, l'utilisation de ces glossaires a influencé la nomenclature du *Glossaire*. Les auteurs ont, en effet, ajouté bon nombre de canadianismes d'origine dialectale à mesure que la Société dépouillait de nouvelles sources françaises. L. Mercier (2002 : 372) mentionne toute une série de mots et d'expressions qui n'avaient jamais été décrits dans aucun glossaire canadien mais que les auteurs du *Glossaire* de la Société ont trouvé dans ces sources, comme *prendre en advorsité* « prendre en grippe, en aversion », *dans les âges* « à peu près de l'âge de » et *l'ancien temps* « le bon vieux temps », attestés dans le *Glossaire étymologique et historique des patois et parlers de l'Anjou* d'A.-J. Verrier et R. Onillon (1908).

**Adret', ette (adrèt) adj.**

|| **Adroit, habile. Ex. : Ce menuisier-là est ben adret' = il est bien adroit.**

Vx fr. – Au XVII<sup>e</sup> siècle, on écrivait *adroit, adroite*, mais on prononçait *adret, adrète*. Cf. *Tartuffe* de Molière, III, 3: « D'abord j'appréhendais que cette ardeur secrète Ne fût du noir esprit une surprise adroite. » La prononciation *adret* était fort ancienne (Chiffet).

Dial. – M. s., Anjou, Bas-Maine, Berry, Bretagne, Nivernais, Normandie, Orléanais, Touraine.

Can. – *Adret*, au Canada comme dans le Berry et l'Anjou, s'entend non seulement de la dextérité, mais aussi de l'intelligence et du savoir: *Ce médecin-là est ben adret.*

Figure 4 : Article ADRET', ETTE (SPFC 1930)

ADRET, ADROIT, adj. S'entend non-seulement de la dextérité, mais de l'intelligence et du savoir. « C'médecin-là est ben ADRET. »

Figure 5 : Article ADRET (Jaubert 1856-1858)

## 5. LES PUBLICATIONS NORMATIVES : LA CHRONIQUE « ZIGZAGS AUTOUR DE NOS PARLERS »

Si la Société souscrit à une approche résolument descriptive du franco-canadien dans plusieurs de ses travaux, elle a également participé aux nombreuses campagnes de rectification langagière apparues au Québec dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La volonté de perfectionner la langue des Canadiens n'est pas vue comme contradictoire face à la mission de l'étudier sur le plan philologique ; les deux objectifs sont plutôt considérés comme complémentaires, comme le rappelle encore A. Rivard :

Par l'étude scientifique de notre parler français [...], il est possible d'apporter une utile contribution aux belles recherches de la philologie romane. [...] Mais l'étude scientifique du langage des Canadiens français ne doit pas avoir pour seul but la recherche des lois qui président à l'évolution des langues situées dans des circonstances exceptionnelles ; elle est encore destinée à rendre plus facile et plus sûr le travail d'épuration dont la langue émigrée a toujours besoin, et dont la nôtre ne saurait se passer. N'est-il pas nécessaire, en effet, de connaître la valeur d'un produit phonétique ou d'un substitut lexicologique, avant de chercher à le proscrire ou de lui accorder le droit de cité ? (Rivard, 1914 : 258-259)

Cette approche normative est très différente de celle que préconisent à l'époque plusieurs intellectuels canadiens, nombreux à prôner l'élimination pure et simple des canadianismes – y compris de ses éléments d'origine dialectale – dans le but de rapprocher l'usage canadien de la langue utilisée en

France (Bouchard 2002). Se refusant à être puriste, A. Rivard recommande plutôt une ouverture à l'endroit des particularismes franco-canadiens :

Dans le travail d'épuration, nous déclarons n'être point des puristes. Nous voulons que notre langue, notre langue littéraire aussi bien que notre langue parlée, reste française ; mais nous voulons aussi, et nous ne pouvons pas empêcher [que notre langue] soit, par quelque côté, canadienne. (Rivard, 1914 : 266)

Dans les faits, cependant, cette prise de position théorique n'est pas toujours respectée. À ce sujet, il suffit de consulter la chronique de langage intitulée « Zigzags autour de nos parlers » (Geoffrion 1923-1927), un des meilleurs exemples des publications correctives de la Société. Cette rubrique a été rédigée par L.-P. Geoffrion (1875-1942), un autre membre influent de la Société. L.-P. Geoffrion, qui a succédé à A. Rivard comme secrétaire général de la Société en 1918, a collaboré étroitement avec ce dernier à la préparation du *Glossaire* dont il a assumé l'entière révision. La collaboration avec A. Rivard lui a permis de développer une importante expertise dans la recherche historique (Mercier, 2002 : 134).

Sa chronique, composée de 157 articles publiés dans *Le Soleil* de Québec et *La Presse* de Montréal, laisse une large place à l'histoire des canadianismes, permettant ainsi de diffuser auprès du grand public les connaissances historiques accumulées par la Société. Dans ses textes, L.-P. Geoffrion cite régulièrement les glossaires des parlers régionaux dépouillés en vue de publier le *Glossaire*, souvent dans le but de réfuter une origine faussement attribuée à l'anglais par les puristes. L'exemple de *banque*, utilisé par les Canadiens pour désigner les berges des rivières, est éloquent. Comme il rappelle le mot anglais *bank* utilisé dans le même sens, plusieurs contemporains de L.-P. Geoffrion considèrent l'emploi comme un anglicisme ; L.-P. Geoffrion ne partage pas cet avis et croit plutôt qu'il s'agit d'un « normandisme » :

[...] « banque » a en Normandie le sens qu'on lui donne au Canada. Voici, pour être précis, les définitions que donnent de ce mot les différents auteurs de glossaires normands :

Duméril (Dictionnaire du patois normand) : « Rebord d'un fossé ; élévation de terre faite de main d'homme ».

[...]

Nous voilà loin de nos concitoyens anglais et de leur locution « bank » ! (Geoffrion, *La Presse*, 18 septembre 1926, p. 25)

Mais même s'il prend ses distances vis-à-vis des puristes de son époque et qu'il souscrit au principe de la légitimité de la langue canadienne, L.-P. Geoffrion n'adopte pas d'attitude indulgente à l'endroit des canadianismes d'origine dialectale. Si, dans le cas de *banque*, L.-P. Geoffrion se contente de conclure que l'emploi a sans doute été apporté par les Normands établis au Canada au XVII<sup>e</sup> siècle, sans porter de jugement normatif, dans bien des cas, il n'hésite pas à les condamner. Ainsi, L.-P. Geoffrion considère comme inappropriée l'utilisation que les Canadiens font du mot *chaudière* pour désigner un récipient métallique, peu importe ses origines angevines :

Dans la langue académique, le mot *seau* désigne un vaisseau cylindrique, en bois, en métal, en toile ou en fibre comprimée, de la contenance de plusieurs pots, et qui sert généralement à puiser de l'eau, à porter des liquides [...].

Dans nos parlars populaires, nous ne conservons le nom de *seau* qu'aux seuls seaux en bois, en toile ou en fibre comprimée. Les seaux en métal sont presque toujours appelés *chaudières*.

Selon toute apparence, cette façon de parler nous vient de l'Anjou, où le seau en métal servant à traire les vaches ou à puiser de l'eau porte également le nom de *chaudière*. Mais l'emploi de *chaudière* avec cette acception n'est pas moins impropre. (Geoffrion, *Le Soleil*, 4 octobre 1924, p. 18)

Ces exemples abondent (Remysen 2010) : malgré les nombreuses références faites aux origines dialectales – et donc tout à fait « françaises » et « nobles » – des canadianismes commentés, L.-P. Geoffrion ne juge pas qu'il s'agit là d'un argument suffisamment fort pour les légitimer.

En d'autres mots, l'origine dialectale française attribuée à certains canadianismes ne contribue pas nécessairement à leur revalorisation. Au lieu de constituer une véritable stratégie de légitimation des particularismes franco-canadiens, l'approche philologique et historique adoptée par la Société constitue plutôt un moyen de créer un contre-discours au discours puriste, encore dominant à l'époque, qui voit la langue des Canadiens comme une forme corrompue et indigne du français. En ce sens, et peut-être de façon contradictoire, les discours de la Société ont contribué à l'idée que la langue des Canadiens est essentiellement une forme régionale et populaire de français, subordonnée à la langue « académique ».

## Références

- ANONYME (1903), « Quelques définitions du patois », *Bulletin du parler français au Canada* 2 (1), 14-16.
- AVANZI M. & THIBAUT A. (2019), « Français, dialectes galloromans et di(a)glossie : présentation », *Langages* 215. (ce volume)
- BARBAUD P. (1984), *Le choc des patois en Nouvelle-France : essai sur l'histoire de la francisation au Canada*, Sillery, Presses de l'Université du Québec.
- BOUCHARD C. (2002), *La langue et le nombril : une histoire sociolinguistique du Québec*, Montréal, Fides.
- BRANCAGLION C. (2016), « Does the French-Canadian speak real French? L'apport de la Société du parler français au Canada à la querelle sur le *French Canadian Patois/Parisian French* », dans W. Remysen & N. Vincent (éds), *La langue française au Québec et ailleurs : patrimoine linguistique, socioculture et modèles de référence*, Berne, Peter Lang, 19-39.
- CHAUVEAU J.-P. & LAVOIE T. (1993), « À propos des origines dialectales du lexique québécois », *Revue de linguistique romane* 57, 375-420.
- CLAPIN S. (1894), *Dictionnaire canadien-français ou lexique-glossaire des mots, expressions et locutions ne se trouvant pas dans les dictionnaires courants et dont l'usage appartient surtout aux canadiens-français...*, Montréal & Boston, C. O. Beauchemin & Fils & Sylva Clapin.

- COMITÉ D'ÉTUDES (1909), « Avis aux membres de la Société du parler français au Canada », *Bulletin du parler français au Canada* 7(8), 291-295.
- COSERIU E. (1980), « <Historische Sprache> und <Dialekt> », in J. Göschel, P. Ivić & K. Kehr (eds), *Dialekt und Dialektologie*, Wiesbaden, Steiner, 106-122.
- DESMET P., LAUWERS P. & SWIGGERS P. (2002), « Le développement de la dialectologie française avant et après Gilliéron », dans P. Lauwers, M.-R. Simoni-Aurembou & P. Swiggers (éds), *Géographie linguistique et biologie du langage : autour de Jules Gilliéron*, Paris & Leuven, Peeters, 17-64.
- DIONNE N.-E. (1909), *Le parler populaire des Canadiens français ou Lexique...*, Québec, Laflamme & Proulx Imprimeurs.
- DUNN O. (1880), *Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada*, Québec, Imprimerie A. Côté et Cie.
- GEOFFRION L.-P. (1923-1927), « Zigzags autour de nos parlers », *Le Soleil*, 27 octobre 1923-20 décembre 1924 ; *La Presse*, 21 mars 1925-12 février 1927.
- GILLIÉRON J. & EDMONT E. (1902-1910), *Atlas linguistique de la France*, 13 vol., Paris, Champion.
- GLEßGEN M.-D. & THIBAUT A. (2005), « La <régionalité linguistique> dans la Romania et en français », dans M.-D. Gleßgen & A. Thibault (éds), *La lexicographie différentielle du français et le « Dictionnaire des régionalismes de France » : actes du colloque en l'honneur de Pierre Rézeau*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, III-XVII.
- GUERLIN DE GUER C. (1903a), *Atlas dialectologique de Normandie*, Paris, H. Welter.
- GUERLIN DE GUER C. (1903b), « Ce qu'est un patois », *Bulletin du parler français au Canada* 2 (1), 12-14.
- JAUBERT H.-F. (1856-1858), *Glossaire du centre de la France*, 2 vol., Paris, N. Chaix et Cie.
- MERCIER L. (1996), « L'influence de la lexicographie dialectale française sur la lexicographie québécoise de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle », dans T. Lavoie (éd.), *Français du Canada – Français de France*, Tübingen, Niemeyer, 239-255.
- MERCIER L. (2002), *La Société du parler français au Canada et la mise en valeur du patrimoine linguistique québécois (1902-1962) : histoire de son enquête et genèse de son glossaire*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- MORIN Y.-C. (1996), « The origin and development of the pronunciation of French in Québec », in H. F. Nielsen & L. Schøsler (eds.), *The Origins and Development of Emigrant Languages*, Odense, Odense University Press, 243-275.
- MOUGEON R. & BENIAK É. (éds) (1994), *Les origines du français québécois*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval.
- POIRIER C. (1980), « Le lexique québécois : son évolution, ses composantes », dans R. Bouchard (éd.), *Culture populaire et littératures au Québec*, Saratoga, Anma Libri, 43-80.
- POIRIER C. (1994), « La langue parlée en Nouvelle-France : vers une convergence des explications », dans R. Mougeon & É. Beniak (éds), *Les origines du français québécois*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 237-273.
- POIRIER C. (1995), « Les variantes topolectales du lexique français : propositions de classement à partir d'exemples québécois », dans M. Francard & D. Latin (éds), *Le régionalisme lexical*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 13-56.
- POIRIER C. (2014), « Le lexique du français du Québec : apports méconnus des parlers provinciaux de France », dans Y. Greub & A. Thibault (éds), *Dialectologie et étymologie galloromanes : mélanges en l'honneur de l'éméritat de Jean-Paul Chauveau*, Strasbourg, Société de linguistique romane & Éditions de linguistique et de philologie, 331-353.



- REMYSEN W. (2010), « L'évaluation des emplois canadiens à l'aune de leurs origines françaises : le point de vue des chroniqueurs de langage », dans C. LeBlanc, F. Martineau & Y. Frenette (éds), *Vues sur les français du Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 241-266.
- RIVARD A. (1901), *Manuel de la parole. Première partie : traité de prononciation*, Québec, J.-P. Garneau libraire-éditeur.
- RIVARD A. (1902), « Note sur le parler canadien-français », *Revue des parlers populaires* 1, 96.
- RIVARD A. (1903), « Le parler franco-canadien », *Bulletin du parler français au Canada* 2 (2), 38-46 ; 2 (3), 65-73.
- RIVARD A. (1906a), « Les dialectes français dans le parler franco-canadien », *Bulletin du parler français au Canada* 5 (2), 41-51 ; 5 (3), 81-85.
- RIVARD A. (1906b), « Les formes dialectales dans la littérature canadienne », *Bulletin du parler français au Canada* 4 (7), 241-247.
- RIVARD A. (1913), « Au parler des aïeux », dans Société du parler français au Canada (éd.), *Premier Congrès de la langue française au Canada, Québec, 24-30 juin 1912 : compte rendu*, Québec, Imprimerie de l'Action sociale limitée, 398-399.
- RIVARD A. (1914), *Études sur les parlers de France au Canada*, Québec, J.-P. Garneau.
- RIVARD A. (1944), *De l'étude des mots*, manuscrit non publié.
- RIVARD A. & GEOFFRION L.-P. (1930), « Préface », dans Société du parler français au Canada (éd.), *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, L'Action sociale (limitée), v-ix.
- R[IVARD]-LAGLANDERIE A. (1902-1903), « Comptes rendus des fascicules 1 et 2 de *L'Atlas linguistique de la France* de Gilliéron et Edmont », *Bulletin du parler français au Canada* 1 (4), 75-76 ; 1 (7), 133-136.
- R[IVARD]-LAGLANDERIE A. (1903), « Compte rendu du fascicule 1 de *L'Atlas dialectologique de Normandie* de Guerlin de Guer », *Bulletin du parler français au Canada* 1 (5), 95.
- R[IVARD]-LAGLANDERIE A. (1903-1904), « Comptes rendus des fascicules 3 à 8 de *L'Atlas linguistique de la France* de Gilliéron et Edmont », *Bulletin du parler français au Canada* 2 (1), 30-32 ; 2 (9), 287-288.
- R[IVARD]-LAGLANDERIE A. (1904-1905), « Comptes rendus des fascicules 9 à 11 de *L'Atlas linguistique de la France* de Gilliéron et Edmont », *Bulletin du parler français au Canada* 3 (2), 67.
- SPFC – SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA (1902), *Plan d'études : méthode de travail, méthode d'observation*, Québec, Université Laval.
- SPFC – SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA (1913), *Premier Congrès de la langue française au Canada, Québec, 24-30 juin 1912 : compte rendu*, Québec, Imprimerie de l'Action sociale limitée.
- SPFC – SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA (1930), *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, L'Action sociale (limitée).
- SWIGGERS P. (2014), « La linguistique romane, de Friedrich Diez à l'aube du xx<sup>e</sup> siècle », dans A. Klump, J. Kramer & A. Willems (éds), *Manuel des langues romanes*, Berlin & Boston, Walter de Gruyter, 43-64.
- TRENCH R. C. (1851), *On the Study of Words*, London, Parker.
- VERREULT C. (2006), « Conception du français au Canada selon Adjutor Rivard, principal artisan de la Société du parler français au Canada », dans C. Verreault, L. Mercier & T. Lavoie (éds), *1902-2002, la Société du parler français au Canada cent ans après sa fondation : mise en valeur d'un patrimoine culturel*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 29-54.
- VERRIER A.-J. & ONILLON R. (1908), *Glossaire étymologique et historique des patois et des parlers de l'Anjou*, 2 vol., Angers, Germain & G. Grassin.